



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE  
DU  
JEUDI 02 AVRIL 2026**

**OBJET : Commissions municipales permanentes**

**Délibération n° 2026-025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE JEUDI DEUX AVRIL A DIX-NEUF HEURES TRENTE,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du vendredi 27 mars 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Emmanuel MAUMUS, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Romain VITO, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

**PROCURATIONS :** M. Johann FRANCKE à Agathe BOURRETERE, Mme Myriam DUCOURNAU à Virginie LUCBERNET.

**EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Emmanuel MAUMUS

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b> <b>Conseillers Municipaux présents : 27</b> <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 2</b> <b>Conseillers Municipaux excusés : 0</b></p>
---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le rapport présenté par M. le Maire,

**Considérant** qu'aux termes des dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le*



*maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.»*

**Considérant** tout l'intérêt pour la commune de créer des commissions municipales permanentes ayant pour objet d'examiner des dossiers et questions ayant trait au fonctionnement municipal,

**Considérant** que ces commissions sont composées exclusivement de membres en activité du Conseil Municipal,

**Considérant** que ces commissions sont présidées de droit par M. le Maire

**Considérant** que la composition de ces commissions doit notamment respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

Article 1 : La création des commissions municipales permanentes suivantes et ce, pour toute la durée de ce mandat municipal : Commission municipale "Culture, Patrimoine, Tourisme, Petite enfance, Jeunesse & éducation et CMEJ" (11 membres) ; Commission municipale "Sport, environnement, Gestion des risques" (11 membres) ; Commission municipale "Urbanisme, Travaux & voirie, Sécurité et Accessibilité" (11 membres) ; Commission municipale "Affaires sociales, Solidarités, Séniors et Anciens combattants" (11 membres) ; Commission municipale "Budget, Economie et Finances" (11 membres) ; Commission municipale "Centre-ville, Commerce, Mobilités et Logement" (11 membres) ; Commission municipale "Traditions locales, Festivités et Vie de quartier" (11 membres).

Article 2 : D'élire, en son sein, les membres des différentes commissions municipales permanentes susmentionnées au titre de ce mandat municipal :

**Commission municipale " Culture, Patrimoine, Tourisme, Petite enfance,  
Jeunesse & éducation et CMEJ "**  
(11 membres)

- **Jérémy MARTI**, Maire et Président de la Commission
- **Agathe BOURRETERE**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Commission
- **Julie STEFANIAK**, Conseillère Municipale,
- **Grégoire CASSOU**, Conseiller Municipal,
- **Mylène VACHER**, Conseillère Municipale,
- **Romain VITO**, Conseiller Municipal,
- **Florent LARQUE**, Conseiller Municipal,
- **Patricia DARRIBEAU**, Conseillère Municipale,
- **Damien SORRAING**, Conseiller Municipal,
- **Isabelle MECHIN**, Conseillère Municipale,
- **Tony FRANCHETTO**, Conseiller Municipal,

\* \*



**Commission municipale " Sport, environnement, Gestion des risques "**  
(11 membres)

- **Jérémy MARTI**, Maire et Président de la Commission,
- **Emmanuel MAUMUS**, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et Vice-Président de la Commission,
- **Myriam DUCOURNEAU**, Conseillère Municipale,
- **Jean-Michel TOLDI**, Conseiller Municipal,
- **Jean-Baptiste ANGEL**, Conseiller Municipal,
- **Virginie LUCBERNET**, Conseillère Municipale,
- **Sébastien PRIAN**, Conseiller Municipal,
- **Mylène VACHER**, Conseillère Municipale,
- **Corinne LAFFITTAU**, Conseillère Municipale,
- **Chrystelle BARON**, Conseillère Municipale,
- **Stéphane LABORDE**, Conseiller Municipal,

\* \*

**Commission municipale " Urbanisme, Travaux & voirie, Sécurité et Accessibilité "**  
(11 membres)

- **Jérémy MARTI**, Maire et Président de la Commission
- **Florence GACHIE**, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Commission
- **Romain VITO**, Conseiller Municipal,
- **Sébastien PRIAN**, Conseiller Municipal,
- **Florent LARQUE**, Conseiller Municipal,
- **Julie STEFANIAK**, Conseillère Municipale,
- **Virginie LUCBERNET**, Conseillère Municipale,
- **Jean-Michel TOLDI**, Conseiller Municipal,
- **Stéphane LABORDE**, Conseiller Municipal,
- **Isabelle MECHIN**, Conseillère Municipale,
- **Tony FRANCHETTO**, Conseiller Municipal,

\* \*

**Commission municipale " Affaires sociales, Solidarités, Séniors et Anciens combattants "**  
(11 membres)

- **Jérémy MARTI**, Maire et Président de la Commission,
- **Johann FRANCKE**, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et Vice-Président de la Commission,
- **Nathalie LENCAUCHEZ**, Conseillère Municipale,
- **Patricia DUFAU**, Conseillère Municipale,
- **Grégoire CASSOU**, Conseiller Municipal,
- **Jean-Michel TOLDI**, Conseiller Municipal,
- **Julie STEFANIAK**, Conseillère Municipale,
- **Myriam DUCOURNEAU**, Conseillère Municipale,
- **Chrystelle BARON**, Conseillère Municipale,
- **Sophie LEFEVRE**, Conseillère Municipale,
- **Damien SORRAING**, Conseiller Municipal,

\* \*



**Commission municipale " Budget, Economie et Finances "**  
*(11 membres)*

- **Jérémy MARTI**, Maire et Président de la Commission,
- **Paulette SAINT-GERMAIN**, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Commission,
- **Julie STEFANIAK**, Conseillère Municipale,
- **Jean-Baptiste ANGEL**, Conseiller Municipal,
- **Patricia DUFAU**, Conseillère Municipale,
- **Myriam DUCOURNEAU**, Conseillère Municipale,
- **Virginie LUCBERNET**, Conseillère Municipale,
- **Grégoire CASSOU**, Conseiller Municipal,
- **Corinne LAFFITTAU**, Conseillère Municipale,
- **Damien SORRAING**, Conseiller Municipal,
- **Tony FRANCHETTO**, Conseiller Municipal,

\* \*

**Commission municipale " Centre-ville, Commerce, Mobilités et Logement "**  
*(11 membres)*

- **Jérémy MARTI**, Maire et Président de la Commission,
- **Julien VALETTE**, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et Vice-Président de la Commission,
- **Julie STEFANIAK**, Conseillère Municipale,
- **Grégoire CASSOU**, Conseiller Municipal,
- **Jean-Pierre TRABESSE**, Conseiller Municipal,
- **Nathalie LENCAUCHEZ**, Conseillère Municipale,
- **Patricia DARRIBEAU**, Conseillère Municipale,
- **Virginie LUCBERNET**, Conseillère Municipale,
- **Sophie LEFEVRE**, Conseillère Municipale,
- **Stéphane LABORDE**, Conseiller Municipal,
- **Isabelle MECHIN**, Conseillère Municipale,

\* \*

**Commission municipale " Traditions locales, Festivités et Vie de quartier "**  
*(11 membres)*

- **Jérémy MARTI**, Maire et Président de la Commission,
- **Carole DUPRIEU**, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Commission,
- **Florent LARQUE**, Conseiller Municipal,
- **Romain VITO**, Conseiller Municipal,
- **Sébastien PRIAN**, Conseiller Municipal,
- **Myriam DUCOURNEAU**, Conseillère Municipale,
- **Jean-Pierre TRABESSE**, Conseiller Municipal,
- **Virginie LUCBERNET**, Conseillère Municipale,
- **Sophie LEFEVRE**, Conseillère Municipale,
- **Corinne LAFFITTAU**, Conseillère Municipale,
- **Chrystelle BARON**, Conseillère Municipale,



Article 3 : D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 02 avril 2026

Le Maire,



  
Jérémy MARTI

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-